



Poste : Coordonnateur(trice) de la maintenance

Date d'entrée en fonction : immédiate

Période de probation : six (6) mois

Salaire : À discuter

Vacances : quinze (15) jours de congés annuels payés et cinq (5) jours de congé bien-être par année

Assurance collective : Régime d'assurance médicale

Téléphone cellulaire fourni

- Superviser les employés de maintenance, d'Entretien ménager et de buanderie, ainsi que les entrepreneurs externes.
- Effectuer divers travaux d'entretien et de maintenance du bâtiment.
 - Cela inclut, entre autres, la peinture, le plâtrage, l'installation de céramique, les travaux de menuiserie, le remplacement d'interrupteurs, de prises, de disjoncteurs, de robinets, de tuyaux d'évacuation et d'autres réparations générales de construction.
- Être en mesure de déplacer des meubles ou de soulever des charges lourdes jusqu'à 50 lb.
- Assurer la gestion des déchets et du recyclage dans la résidence.
- Être en mesure de soulever des charges ou de conduire un véhicule tout-terrain ou un tracteur.
- Plus précisément, les responsabilités comprennent, sans s'y limiter :
 - Effectuer diverses rénovations et réparations mineures dans les appartements des résidents et les aires communes de la résidence ;
 - S'assurer que les appartements vacants sont propres et que toutes les prises et interrupteurs électriques sont fonctionnels et en excellent état avant la prochaine location ;
 - Analyser les travaux à effectuer, déterminer l'équipement nécessaire à commander/acheter, et organiser ses tâches afin de respecter les délais ;
 - Aviser son gestionnaire des articles et matériaux devant être commandés ;



- Effectuer l'entretien préventif des équipements de chauffage, climatisation et ventilation de la résidence ;
- Répondre aux urgences et aux appels de service ;
- Dégager les couloirs et les portes d'accès de tout objet pouvant être encombrant ou nuire à la sécurité des résidents ;
- Respecter en tout temps les règles de santé et sécurité au travail ;
- Maintenir propres les espaces de stationnement, les terrains et les plates-bandes (en collaboration avec l'entrepreneur externe) ;
- En hiver, déneiger et sabler les trottoirs des entrées (en collaboration avec l'entrepreneur externe) ;
- En été, assurer la tonte du gazon et l'entretien des fleurs (en collaboration avec l'entrepreneur externe) ;
- Respecter en tout temps les règles de sécurité, intervenir ou informer son gestionnaire si certains éléments semblent contrevenir aux normes SIMDUT ;
- Effectuer toute autre tâche connexe demandée par son supérieur immédiat.

POUR POSTULER : Veuillez vous rendre sur le formulaire de la page Carrières et sélectionner ce poste pour postuler directement. Au plaisir de recevoir votre candidature !